

### AVIS IMPORTANT - Vérification métrologique légale

**Concerne:** vos balances – changement important de la législation

**Réf :** Arrêté Royal du 21/08/2008 et du 15/12/2009

Cher client,

En tant que professionnel actif dans le secteur des balances, nous devons vous informer d'un changement majeur survenu dans la législation fin 2009. En effet, depuis janvier 2010, la Métrologie (SPF économie) n'effectue plus « la vérification périodique (VP) » de vos balances tous les 4 ans, anciennement appelé 'poinçonnage'. Cette VP a été déléguée aux entreprises accréditées ISO 17020 BELAC, et la société Sitasoft Belgium S.A. dispose de cette certification (Organisme P057).

### Quels changements pour vous?

Avant 2010, vous ne deviez pas vous soucier de la VP puisqu'un inspecteur de la Métrologie passait d'office dans votre commerce tous les 4 ans. Depuis le 1/01/2010, c'est le propriétaire de la balance qui doit s'assurer de la présence ainsi que de la validité de la VIGNETTE VERTE sur sa balance.

### Comment puis-je savoir si je suis en ordre?

La nouvelle Loi impose que chaque balance soit pourvue d'une vignette verte comme ci-dessus. Si votre balance n'est dépourvue OU que la date de validité est dépassée, vous devez vous mettre en ordre avec la nouvelle législation.

Ex : la VP de cette balance a été effectué en février 2015 et est valable jusqu'en janvier 2019



### Quels services pouvons-nous vous offrir?

Sitasoft Belgium S.A. vous propose un contrôle de toutes vos balances sur le plan administratif (VP) et technique (Calibration). Il vous suffira d'adresser une demande de VP par mail : [calldispatch@sitasoft.be](mailto:calldispatch@sitasoft.be) ou [online sur notre site web](#).

### Quel est le coût du service?

Vous retrouverez nos tarifs sur notre site. Si vous avez beaucoup de balances ou des balances de type différent, une offre peut vous être envoyée sur simple demande.

**Conseil :** Alternativement et pour davantage de tranquillité, nous proposons un **contrat d'entretien**. Il a le double avantage de maintenir en bon état de fonctionnement toutes vos balances et de vous économiser le souci du contrôle administratif. En effet, une visite régulière et annuelle est le garant d'un fonctionnement optimal et permet le remplacement des vignettes avant l'échéance.

### Quels risques j'encoure?

Le service de la Métrologie reste compétent pour la surveillance des balances en circuit économique. En cas de non observance des dispositions légales, vous risquez un procès-verbal d'avertissement, une amende et même la saisie de votre balance.

Nous vous invitons à anticiper ces désagréments en prenant contact le plus rapidement possible avec nous aux coordonnées susmentionnées. Bien entendu, nous restons également à votre disposition pour tout problème concernant vos balances, qu'il soit administratif, technique ou commercial. **N'hésitez pas à nous contacter sans engagement, nous nous ferons un plaisir de vous aider!**